

**RENTRÉE 2023**

# Les classes à projet artistique ou sportif

**À PARTIR DU CE1 OU DU CE2**

**Inscriptions  
du 16 janvier au 10 février**



Les classes à projet artistique ou sportif permettent à des élèves motivés par les activités artistiques ou sportives de suivre, en complément de l'enseignement général, une formation spécifique durant le temps scolaire.

L'enseignement général est adapté afin d'intégrer un enseignement artistique ou sportif renforcé de 1h30/2h par semaine pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'épanouissement.



### Classes à projet artistique musique

- À partir du CE1 : musiques actuelles dans les écoles Pierre Brossolette, Jean de La Fontaine
- À partir du CE2 : musique vocale à l'école Cour de Lorraine

### Classes à projet artistique danse

- À partir du CE2 : à l'école élémentaire Freinet

### Classes à projet sportif

- À partir du CE2 : **Basketball** à l'école Haut-Poirier
- À partir du CE2 : **Échecs** à l'école Pierre Brossolette
- À partir du CE2 : **Judo** à l'école Koechlin
- À partir du CE2 : **Rugby** à l'école Pierrefontaine
- À partir du CE2 : **Tennis de table** à l'école Jean Zay
- À partir du CE2 : **Volleyball** à l'école Louis Pergaud

20  
TERRE  
DE JEUX  
24



LES CITE'S  
ÉDUCATIVES

Ces cursus sont proposés par la Ville de Mulhouse et l'Éducation Nationale, en partenariat avec le Conservatoire de musique, danse et art dramatique et les clubs sportifs.





## Votre enfant est intéressé ?

- Si  **votre enfant est scolarisé dans l'école** proposant la classe à projet artistique ou sportif : l'inscription se fait auprès du directeur/ directrice de l'école de votre enfant, **entre le 16 janvier et le 10 février.**
- Si  **votre enfant fréquente une autre école** , il faudra réaliser une nouvelle démarche d'inscription scolaire en ligne sur **[e-service.mulhouse-alsace.fr](http://e-service.mulhouse-alsace.fr)** **entre le 16 janvier et le 10 février** et faire une demande de dérogation. *Bon à savoir : Des dérogations scolaires sont possibles dans la limite des capacités d'accueil.*
- Votre dossier sera étudié par une commission réunissant l'Éducation Nationale et la Ville (Conservatoire et service des Sports suivant le cursus) et vous serez informé de la décision mi-juin.

## Vos contacts pour plus d'informations

### → Sur les cursus artistiques

Quentin Bussmann, coordinateur de l'Éducation artistique et culturelle  
Conservatoire

1 rue de Metz - 68100 MULHOUSE

☎ 03 69 77 65 00

✉ [quentin.bussmann@mulhouse-alsace.fr](mailto:quentin.bussmann@mulhouse-alsace.fr)

### → Sur les cursus sportifs

Alain Hemmerlin, responsable des actions sportives

☎ 03.89.33.78.91/06.24.40.74.97

✉ [alain.hemmerlin@mulhouse-alsace.fr](mailto:alain.hemmerlin@mulhouse-alsace.fr)

### → Sur les modalités d'inscriptions

Direction de l'Éducation

☎ 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h

✉ [Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr](mailto:Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr)



# Les classes à projet artistique ou sportif

